



# COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC

AU 30 JUIN 2024





### Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	30.06.2024	31.12.2023
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1.391.208</b>	<b>1.399.185</b>
Ecart d'acquisition	1.224.540	1.224.540
Autres immobilisations incorporelles	166.668	174.645
<b>PLACEMENTS</b>	<b>16.193.360</b>	<b>15.627.955</b>
Immobilier de placement	1.446.446	1.441.722
Placements financiers	14.746.914	14.186.233
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES</b>	<b>124.473</b>	<b>131.998</b>
<b>CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	<b>1.249.120</b>	<b>1.162.642</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>5.766.617</b>	<b>4.956.248</b>
Droit d'usage - IFRS16	25.329	27.402
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	211.285	215.651
Participation aux bénéfices différés actif		25.962
Impôts différés actif	40.593	40.983
Stocks	1.233.088	1.225.038
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2.808.816	1.931.444
Créances d'impôts exigibles	364.988	337.940
Autres créances	1.082.518	1.151.828
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>351.677</b>	<b>424.932</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>25.076.455</b>	<b>23.702.960</b>

PASSIF	2024.06	2023.12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5.509.072</b>	<b>5.449.157</b>
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>5.509.029</b>	<b>5.449.114</b>
Capital	411.687	411.687
Primes d'émission et de fusion	1.169.922	1.169.976
Réserves consolidées	3.551.035	3.308.021
Résultat net-part du groupe	376.385	559.430
<b>INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE</b>	<b>43</b>	<b>43</b>
<b>PASSIFS À LONG TERME</b>	<b>176.393</b>	<b>180.703</b>
Dettes de location - IFRS16	21.533	28.504
Provisions pour risques et charges	145.517	141.865
Dettes de financement	9.343	10.334
<b>PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE</b>	<b>15.862.080</b>	<b>15.197.021</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	15.804.985	15.197.021
Participation aux bénéfices différés passif	57.095	0
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>3.128.266</b>	<b>2.408.249</b>
Impôts différés passif	924.101	814.835
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.371.191	1.025.020
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	196.913	177.364
Autres dettes	637.529	391.052
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME</b>	<b>400.643</b>	<b>467.830</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25.076.455</b>	<b>23.702.960</b>

### Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
<b>Primes acquises</b>	<b>3.023.547</b>	<b>3.028.674</b>
Primes émises	3.535.468	3.493.082
Variation des primes non acquises	-511.921	-464.408
<b>Autres produits hors activité d'assurance</b>	<b>43.006</b>	<b>45.036</b>
<b>Résultat net de placement</b>	<b>683.782</b>	<b>311.166</b>
Résultat des placements	686.680	313.303
Produits sur les placements	740.706	718.240
Charges sur les placements	-54.026	-404.937
Variation des dépréciations sur placements	-2.898	-2.137
Reprises des dépréciations sur les placements	-765	1
Dotations des dépréciations sur les placements	-2.133	-2.138
<b>Charges techniques des activités d'assurance</b>	<b>-2.242.804</b>	<b>-2.254.432</b>
<b>Résultat net des cessions en réassurance</b>	<b>-217.686</b>	<b>-153.115</b>
<b>Frais d'acquisition des contrats</b>	<b>-347.510</b>	<b>-350.906</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-402.995</b>	<b>-392.174</b>
Charges nettes d'exploitation	-134.200	-118.361
Charges salariales	-147.703	-148.546
Reprises des amortissements et dépréciations	5.126	-3.823
Dotations des amortissements et dépréciations	-126.218	-121.444
<b>Autres Produits et charges hors exploitation</b>	<b>-329</b>	<b>-464</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>539.011</b>	<b>233.785</b>
Résultat net de change	-7	9
Charges et Produits de financement	-709	-410
Quote part dans le résultat des Entreprises associées ou co-Entreprises	2.801	879
<b>Résultat courant avant Impôt</b>	<b>541.096</b>	<b>234.263</b>
Impôt sur le résultat	-164.711	-25.951
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>376.385</b>	<b>208.312</b>

se répartissant entre :

Intérêts minoritaires

Résultat part du groupe

376.385 208.312

### Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>541.096</b>	<b>234.263</b>
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	44.155	46.877
Variation nette des provisions techniques	578.763	597.835
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2.801	-879
<b>Corrections des éléments inclus dans le résultat sans impact sur les flux de trésorerie</b>	<b>620.117</b>	<b>643.833</b>
Plus ou moins values nettes sur cessions	1.703.972	5.033.897
Charges liées aux dettes de financement	1.711	1.537
<b>Reclassement des opérations de financement et d'investissement</b>	<b>1.705.683</b>	<b>5.035.434</b>
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-342.895	-76.809
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-594.856	-423.512
Variation des autres actifs et passifs	57.262	-237.433
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-55.015	-13.338
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10.250	10.001
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>1.941.642</b>	<b>5.172.439</b>
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	0
Incidence des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	0
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cessions et remboursement des obligations	156.742	136.329
Cessions des actions et des opcv	67.640	-119.471
Cessions des immeubles	4.440	23.136
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>228.822</b>	<b>39.994</b>
Acquisitions des obligations	-192.900	-788.200
Acquisitions des actions et des opcv	-1.850.846	-4.326.272
Acquisition des immeubles	-10.144	-56.542
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>-2.053.890</b>	<b>-5.171.014</b>
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-14.054	-14.386
<b>Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-14.054</b>	<b>-14.386</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1.839.122</b>	<b>-5.145.406</b>
Dividendes payés	-317.249	-148.207
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	<b>-317.249</b>	<b>-148.207</b>
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-100.910	255.129
<b>TOTAL VARIATION NETTE DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET CAUTIONNEMENTS</b>	<b>-100.910</b>	<b>255.129</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	278	
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-14.435	-11.812
Intérêts payés sur dettes de financement	-1.711	-1.537
Variation nette des comptes courants	324.556	71.498
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE</b>	<b>308.688</b>	<b>58.149</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-109.471</b>	<b>165.071</b>
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Incidence de la différence à l'ouverture	0	0
Variation de la trésorerie	-6.951	192.104
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>-42.898</b>	<b>-84.492</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>-48.966</b>	<b>107.612</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-6.068</b>	<b>192.104</b>

### Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12</b>	<b>411.687</b>	<b>1.169.922</b>	<b>3.528.304</b>	<b>-70.178</b>	<b>5.039.735</b>	<b>43</b>	<b>5.039.778</b>
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			-70.178	70.178			
Résultat de la période				559.430	559.430	0	559.430
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
<b>Résultat global de l'année</b>				<b>559.430</b>	<b>559.430</b>		<b>559.430</b>
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre			-3.162		-3.162		-3.162
Dividendes versés			-148.207		-148.207		-148.207
Effet des changements de méthodes comptables			55		55		55
Autres impacts			1.263	0	1.263	0	1.263
<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023.12</b>	<b>411.687</b>	<b>1.169.922</b>	<b>3.308.075</b>	<b>559.430</b>	<b>5.449.114</b>	<b>43</b>	<b>5.449.157</b>
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.06</b>	<b>411.687</b>	<b>1.169.976</b>	<b>3.308.021</b>	<b>559.430</b>	<b>5.449.114</b>	<b>43</b>	<b>5.449.157</b>
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			559.430	-559.430	-	-	
Résultat de la période				376.385	376.385	0	376.385
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
<b>Résultat global de l'année</b>				<b>376.385</b>	<b>376.385</b>	<b>0</b>	<b>376.385</b>
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre							
Dividendes versés			-317.249		-317.249		-317.249
Effet des changements de méthodes comptables			-41		-41		-41
Autres impacts			820		820		820
<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024.06</b>	<b>411.687</b>	<b>1.169.976</b>	<b>3.550.982</b>	<b>376.385</b>	<b>5.509.030</b>	<b>43</b>	<b>5.509.073</b>



## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2024

##### 1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouti, 20000 Casablanca.

##### 1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 Septembre 2024.

#### 1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 30 Juin 2024.

En application des dispositions de la circulaire n°05/06 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et après autorisation accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre du semestre clos le 30 Juin 2024 ont été établis conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation prévu par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 24 juillet 2023, complétant l'avis n° 5 sur les comptes consolidés.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'avis n° 26 précité du CNC, les états financiers consolidés du groupe Sanlam Maroc au titre du semestre clos 30 Juin 2024 ont été établis en appliquant les normes comptables internationales IAS/IFRS dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022, telles que ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne et telles qu'elles étaient appliquées par la compagnie au 31 décembre 2022.

La compagnie n'a donc pas appliqué, pour la préparation de ses états financiers consolidés au 30 Juin 2024, les nouvelles normes et interprétations dont l'application aurait été obligatoire si la compagnie avait continué à se conformer au référentiel IFRS en vigueur au 30 Juin 2024, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui n'ont pas été appliquées par la compagnie sont :

- La norme IFRS 17, Contrats d'assurance : la compagnie continue donc d'appliquer la norme IFRS 4, Contrat d'assurance, conformément à l'autorisation spéciale de report de l'application de la norme IFRS 17, accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, et jusqu'à sa généralisation à toutes les compagnies d'assurances marocaines
- Les nouveaux amendements et interprétation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IAS 1, IAS 12, IFRS 16, ...).

#### 1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

#### 1.4 Règles et méthodes d'évaluation

##### 1.4.1 Contrats émis par la compagnie

###### 1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par Sanlam Maroc :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

###### a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque

d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui était en vigueur au 31 Décembre 2022 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

###### (b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

###### 1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

###### (a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

###### (b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

###### (c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

###### Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

###### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

###### Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

###### Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;

La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

#### Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

#### Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

#### (d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

#### 1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

#### 1.4.1.4 Opérations de réassurance

##### (a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

##### (b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

#### 1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

##### Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- **HTC – Held to collect** : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- **HTC&S – Held to collect & sale** : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- **Autres / HFS – Held for sale** : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

\* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

	30.06.2024				31/12/2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	3.820.090			3.820.090	3.563.389			3.563.389
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		1.086.959		1.086.959		903.999		903.999
Obligations du secteur privé - JV par résultat	261.990			261.990	147.547			147.547
Bons du trésor - JV par résultat				0	0			0
Fonds de placements - JV par résultat	6.903.179			6.903.179	7.039.404			7.039.404
<b>Total actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>10.985.259</b>	<b>1.086.959</b>	<b>0</b>	<b>12.072.218</b>	<b>10.750.340</b>	<b>903.999</b>	<b>0</b>	<b>11.654.339</b>

##### Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

#### 1.4.3 Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette de loyers.

##### Évaluation de la dette de loyers

À la prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un indice en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle.

La dette de loyers est évaluée ultérieurement sur la base d'un processus comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt.

##### Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Le cas échéant, les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est généralement amorti sur la durée du contrat de location.

#### 1.4.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

**L'approche par composants :** Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

**La base amortissable d'un actif :** le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

#### Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

#### 1.4.5 Les immobilisations incorporelles :

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle peut être évaluée selon : le modèle du coût ; le modèle de la réévaluation (en cas de l'existence d'un marché actif)

#### Option retenue :

Le Groupe a retenu la méthode du coût pour évaluer l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

#### 1.4.6 Le Goodwill :

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

A fin 2023, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

#### 1.4.7 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

#### Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

#### 1.4.8 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

#### 1.4.9 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel

#### 1.4.10 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.



# COMPTES SEMESTRIELS SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2024



## NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 30 Juin 2024	Méthode de consolidation au 30 Juin 2024	% de contrôle au 31 Décembre 2023	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2023
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Riyad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale  
MEE : Mise en Equivalence

## NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	30.06.2024			30.06.2023		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	415.038	3.120.430	3.535.468	417.669	3.075.413	3.493.082
Autres produits hors activité d'assurance	0	43.006	43.006	-20	45.056	45.036
<b>TOTAL</b>	<b>415.038</b>	<b>3.163.436</b>	<b>3.578.474</b>	<b>417.649</b>	<b>3.120.469</b>	<b>3.538.118</b>

### Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
Revenus des immeubles	23.919	24.762
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	6.824	3.978
Revenus obligations	42.840	36.199
Surcote / décote obligations	-3.025	-2.407
Revenus instruments de capitaux propres	185.412	185.457
Revenus des OPCVM	52.527	136.059
Revenus prêts aux assurés		
revenus des autres prêts	240	16.463
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	956	2.277
Intérêts sur les découverts bancaires		
Frais de gestion des placements	-19.316	-20.020
Plus values sur cession des Immeubles	256	4.640
Plus value de cession - Obligations	-2.784	
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	373.574	104.574
Plus values de cession - OPCVM	25.257	-178.679
Variation des dépréciations sur placements	-2.898	-2.137
+/- Value de consolidation		
<b>PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</b>	<b>683.782</b>	<b>311.166</b>

### Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
Achats de marchandises revendus	5.407	5.999
Consommation de matières et fournitures	-2.314	-2.918
Autres charges opérationnelles	-2.311	16.487
Autres produits opérationnels		0
Charges externes	-106.030	-109.428
Impôts et taxes	-28.952	-28.038
Pertes sur créances irrécouvrables		-463
<b>CHARGES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>-134.200</b>	<b>-118.361</b>

### Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	30.06.2024			30.06.2023		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-268.453	-1.796.168	-2.064.621	-386.650	-1.617.473	-2.004.123
Variation provisions mathématiques	-180.264	723	-179.541	-57.982	2.919	-55.063
Variation des provisions pour sinistres à payer	-34.851	66.175	31.324	55.280	-221.523	-166.243
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	0	-4.186	-4.186	0	-12.024	-12.024
Variation provisions pour participation aux bénéfices	57.276	0	57.276	-26.655	0	-26.655
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	-83.057	0	-83.057	9.676	0	9.676
Variations des autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
Variation de la provision pour capitalisation	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-509.348</b>	<b>-1.733.456</b>	<b>-2.242.804</b>	<b>-406.331</b>	<b>-1.848.101</b>	<b>-2.254.432</b>

## NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

### Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	30.06.2024	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	2.800.798	2.657.996
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	3.072.757	2.463.346
Prêts et créances au coût amorti	239.813	237.329
<b>TOTAL</b>	<b>6.113.368</b>	<b>5.358.671</b>
Dépréciation actifs financiers au coût amorti	-126.102	-126.102
Dépréciation créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	-966.882	-884.336
<b>TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>5.020.384</b>	<b>4.348.233</b>

### Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	30.06.2024	31.12.2023
Actions et autres titres à revenu variable	4 907 049	4 467 388
Coté	3 820 090	3 563 389
Non coté	1 086 959	903 999
Obligations et autres titres à revenu fixe	261 990	147 547
Coté	261 990	147 547
Non coté		
Fonds de placement	6 903 179	7 039 404
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>12 072 218</b>	<b>11 654 339</b>

### Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

	30.06.2024	31.12.2023
Autres immobilisations incorporelles	540.771	532.044
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>540.771</b>	<b>532.044</b>
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-374.103	-357.399
<b>TOTAL AMORTISSEMENT</b>	<b>-374.103</b>	<b>-357.399</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>166.668</b>	<b>174.645</b>

## Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30.06.2024	31.12.2023
Terrains	178.030	178.030
Constructions	207.890	207.890
Installations techniques, Matériel et outillages	152.908	149.726
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	308.529	308.205
Autres immobilisations corporelles	6.034	5.566
Matériel de transport	656	622
Immobilisations corporelles en cours	907	907
<b>Total brut</b>	<b>854.954</b>	<b>850.946</b>
Dépréciation - Terrains	-60.560	-60.560
Dépréciation - Constructions	-169.597	-168.306
Amortissement - Matériel de transport	-538	-519
Amortissements - Installations techniques, Matériel et outillages	-124.279	-121.033
Amortissements - Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-286.095	-282.658
Amortissements - Autres immobilisations corporelles	-2.600	-2.219
<b>Total amortissement / dépréciations</b>	<b>-643.669</b>	<b>-635.295</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>211.285</b>	<b>215.651</b>

## Immobilier de placement

En milliers de dirhams

IMMOBILIERS DE PLACEMENTS	30.06.2024	31.12.2023
Terrains	661.318	661.984
Constructions	752.729	747.834
Autres placements immobiliers	53.174	52.678
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1.467.221</b>	<b>1.462.496</b>
Amortissement des constructions	-20.775	-20.774
<b>TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-20.775</b>	<b>-20.774</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>1.446.446</b>	<b>1.441.722</b>

## Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	30.06.2024	31.12.2023
Impôts sur les instruments financiers	-	-
Impôts sur les immeubles de placement	-	-
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	14.881	14.601
Impôts sur les différences temporaires en social	-	-
Impôts sur les avantages au personnel	-	-
Impôts sur les immobilisations incorporelles	-8	2
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	-
Autres	25.720	26.380
<b>TOTAL</b>	<b>40.593</b>	<b>40.983</b>

  

IMPOTS DIFFERES PASSIF	30.06.2024	31.12.2023
Impôts sur les instruments financiers	215.528	109.062
Impôts sur les avantages au personnel	-30.364	-32.008
Impôts sur les immeubles de placement	67.447	63.123
Impôts sur les immobilisations incorporelles	15.609	12.953
Impôts sur les immobilisations corporelles	40.511	40.159
Autres	615.370	621.546
<b>TOTAL</b>	<b>924.101</b>	<b>814.835</b>

## Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

VENTILATION PAR NATURE	30.06.2024			31.12.2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance			0			0
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'acceptation			0			0
Primes acquise non émises	229.414		229.414	274.637		274.637
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	302.116		302.116	77.797		77.797
Créances sur des assurés	0	0	0	0	0	0
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	3.244.168	-966.882	2.277.286	2.463.346	-884.336	1.579.010
<b>TOTAL</b>	<b>3.775.698</b>	<b>-966.882</b>	<b>2.808.816</b>	<b>2.815.780</b>	<b>-884.336</b>	<b>1.931.444</b>

## Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE PAR NATURE	30.06.2024	31.12.2023
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance - crédit		
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	545.483	572.997
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	425.461	139.674
Dettes envers les assurés		
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	400.247	312.349
<b>TOTAL</b>	<b>1.371.191</b>	<b>1.025.020</b>

## NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

### Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	30.06.2024	31.12.2023
Provisions pour primes non acquises	222.885	119.553
Provisions pour sinistres à payer	728.795	744.978
Autres provisions techniques	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>951.680</b>	<b>864.531</b>
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	30.06.2024	31.12.2023
Provisions d'assurance vie	241.266	243.232
Provisions pour sinistres à payer	56.174	54.879
Provisions pour participations aux bénéfices	0	0
Autres provisions techniques	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>297.440</b>	<b>298.111</b>
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS DES CONTRATS FINANCIERS	30.06.2024	31.12.2023
<b>TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	<b>1.249.120</b>	<b>1.162.642</b>

### Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	30.06.2024			31.12.2023		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	-29.423	27.672	-57.095	53.601	27.639	25.962
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres			0			0
<b>TOTAL</b>	<b>-29.423</b>	<b>27.672</b>	<b>-57.095</b>	<b>53.601</b>	<b>27.639</b>	<b>25.962</b>

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	30.06.2024	31.12.2023
Dettes financières à court terme	400.643	467.830
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	351.677	424.932
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-48.966</b>	<b>-42.898</b>



NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	30.06.2024				31.12.2023			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.535.468	44.849	-1.843	3.578.474	5.954.524	114.301	-27.083	6.041.742
Résultat d'exploitation	555.859	13.224	-30.072	539.011	-52.698	-5.514	-146.317	-204.529
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		2.801		2.801		16.858		16.858
Charge ou produit d'is	-162.160	-2.551		-164.711	118.331	1.264	-3.801	115.794
Résultat net	390.309	6.117	-20.041	376.385	37.930	21.134	-129.242	-70.178
Capitaux propres	4.691.811	1.375.145	-557.883	5.509.072	4.191.942	1.562.659	-714.822	5.039.778
Dettes de financements		9.343	0	9.343		26.448	0	26.448
Placements	17.637.989	514.573	-1.959.202	16.193.360	16.378.757	508.489	-2.134.323	14.752.923
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-829.063	-250.177	-455.792	-1.535.032	-745.393	-227.624	-454.121	-1.427.138
Titres mis en équivalence		59.566	64.907	124.473		69.586	64.907	134.493
Acquisitions d'actifs non courants	11.893	1.054		12.947	39.181	10.114		49.295
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24.081.050</b>	<b>2.283.322</b>	<b>-1.287.917</b>	<b>25.076.455</b>	<b>21.816.120</b>	<b>2.536.276</b>	<b>-1.497.668</b>	<b>22.854.728</b>

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	30.06.2024					31.12.2023						
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.580.317				-1.843	3.578.474	6.253.119				-6.134	6.246.985
Résultat d'exploitation	569.083				-30.072	539.011	767.528				-44.724	722.804
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	2.801					2.801	7.080					7.080
Charge ou produit d'is	-164.711					-164.711	-174.489				515	-173.974
Résultat net	396.426				-20.041	376.385	583.820				-24.390	559.430
Capitaux propres	6.066.956				-557.883	5.509.072	6.007.041				-557.883	5.449.157
Dettes de financements	9.343				0	9.343	10.334				0	10.334
Placements	18.152.562				-1.959.202	16.193.360	17.592.778				-1.964.823	15.627.955
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1.079.240				-455.792	-1.535.032	-1.042.790				-455.792	-1.498.582
Titres mis en équivalence	59.566				64.907	124.473	67.091				64.907	131.998
Acquisitions d'actifs non courants	12.947					12.947	37.960					37.960
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>26.364.372</b>				<b>-1.287.917</b>	<b>25.076.455</b>	<b>24.946.728</b>				<b>-1.243.768</b>	<b>23.702.960</b>



SANLAM MAROC S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société SANLAM MAROC S.A comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 5 158 327 518 dont un bénéfice net de MAD 245 252 103 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SANLAM MAROC S.A arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton  
FIDARC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 83 98 - Fax : 05 22 29 86 70

PwC Maroc  
PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa 2020  
Hay Hassani Casablanca  
Maroc  
Mohamed Rqibate  
Associé



GROUPE SANLAM MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIE AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société SANLAM MAROC S.A et de ses filiales (Groupe SANLAM MAROC) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 509 072 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 376 385.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe SANLAM MAROC arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation autorisé par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité et par l'ACAPS, tel que ce référentiel est décrit dans les notes annexes jointes.

Casablanca, le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton  
FIDARC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 83 98 - Fax : 05 22 29 86 70

PwC Maroc  
PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa 2020  
Hay Hassani Casablanca  
Maroc  
Mohamed Rqibate  
Associé

Le rapport financier semestriel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : [www.sanlam.ma](http://www.sanlam.ma)

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc  
216, Boulevard Zerketouni | 20 000  
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.  
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025  
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06  
F +212 522 20 60 81

[sanlam.ma](http://sanlam.ma)

